

# "SOLAR EVENT #4"

16 - 17 juin 2012



**SAVOIE TECHNOLAC**  
SOLAR INNOVATION CAMPUS®



**ORGANISE PAR**

L'ASSOCIATION SPORTIVE  
AUTOMOBILE CLUB DE SAVOIE

avec le concours de SAVOIE TECHNOLAC

---

## REGLEMENT PARTICULIER

**A.S.A.C. DE SAVOIE**  
340, chemin des Carrières  
73230 St ALBAN LEYSSE

## PROGRAMME - HORAIRES

|   |  |
|---|--|
| Parution du règlement :   | Lundi 05 septembre 2011                        |
| Ouverture des engagements :                                     | <b>Lundi 12 septembre 2011</b>                 |
| Clôture des engagements :                                       | Mercredi 2 mai 2012                            |
| Validation des engagements :                                    | Mercredi 9 mai 2012                            |
| Vérifications des documents et des véhicules :                  | Samedi 16 juin 2012 de 9h30 à 11h00            |
| Pesée des pilotes, validation des lests :                       | Samedi 16 juin 2012 de 10h30 à 12h30           |
| 1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs : | Samedi 16 juin 2012 à 11h30                    |
| <b>Essais libres :</b>  | <b>Samedi 16 juin 2012 de 11h00 à 12h00</b>    |
| Publication des équipages admis aux essais :                    | Samedi 16 juin 2012 à 13h00                    |
| <b>Essais chronométrés obligatoires :</b>                       | <b>Samedi 16 juin 2012 de 13h30 à 14h30</b>    |
| <b>Epreuve d'endurance (manche 1) :</b>                         | <b>Samedi 16 juin 2012 de 15h30 à 18h30</b>    |
| 2 <sup>ème</sup> réunion du collège des commissaires sportifs : | Samedi 16 juin 2012 à 19h00                    |
| <b>Essais libres facultatifs :</b>                              | <b>Dimanche 17 juin 2012 de 08h30 à 09h00</b>  |
| <b>Epreuve d'endurance (manche 2) :</b>                         | <b>Dimanche 17 juin 2012 de 10h00 à 16h00</b>  |
| 3 <sup>ème</sup> réunion du collège des commissaires sportifs : | Dimanche 17 juin 2012 à 16h00                  |
| Vérification finale :   | Dimanche 17 juin 2012 à partir de 16h00        |
| <b>Publication des résultats:</b>                               | <b>Dimanche 17 juin 2012 à 16h30</b>           |
| <b>Parade et Remise des prix :</b>                              | <b>Dimanche 17 juin 2012 à partir de 16h30</b> |
|   | Sur le site de Savoie Technolac                |

## ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de Savoie organise, les 16 et 17 juin 2012, avec le concours de **SAVOIE TECHNOLOGAC**, le "**SOLAR EVENT #4**", épreuve d'endurance pour véhicule solaire.

Le présent règlement a été enregistré par le Comité Régional Rhône-Alpes le 16/12/2011 avec le numéro de visa R2 et par la F.F.S.A. sous le permis d'organisation N° **R11** en date du **4 janvier 2012**

### Organisateur administratif : ASAC DE SAVOIE

Contact : ASAC de SAVOIE 340 chemin des Carrières St ALBAN LEYSSE  
Téléphone, Fax : 04 79 75 42 59 Portable : 06 71 91 60 86  
Mail : contact@asac-savoie.fr

### Organisateur technique : SAVOIE TECHNOLOGAC

Contact : Cécile MERIGUET  
Téléphone : 04 79 25 39 97 Portable : 06 45 48 38 58  
Mail : cecile.meriguet@savoie-technolac.fr

### 1.1P. Officiels.

|   |   |                                    |
|---|---|------------------------------------|
| Président du Collège :                      | Mr FERRARI Marc                             | Licence n°134817                   |
| Commissaires sportifs :                     | Mr GIBILY Christian<br>Mr MACHETTO Mikaël   | Licence n°3302<br>Licence n°2081   |
| Directeur de course :                       | Mr BERERD Jean-Paul                         | Licence n°14166                    |
| Directeur de course adjoint :               | Mr BARRET Jean-François<br>Mr HURARD Albert | Licence n°2025<br>Licence n°1057   |
| Directeur de course chargé des stands :     | Mr MOCELLIN Denis                           | Licence n°3310                     |
| Responsable commissaires + paddocks :       | Mr PETTEX Michel                            | Licence n°3307                     |
| Commissaires techniques :                   | Mr DELEVAL Alain<br>Mr CAPPELLETTI Olivier  | Licence n°1612<br>Licence n°134399 |
| Chronométrateur :                           | Mr MACHETTO Claude                          | Licence n°1621                     |
| Chargé des relations avec les concurrents : | Mme HURARD Josyane                          | Licence n°1053                     |
| Chargé des relations avec la presse :       | Mme Cécile MERIGUET (Savoie Technolac)      |                                    |
| Observateur FFSA :                          | X   | Licence n°                         |
| Secrétariat :                               | Mme ARNAUD Sabine                           | Licence n° 173899                  |

### 1.3P Vérifications

Les équipes engagées devront consulter leur heure de convocation sur internet : [www.asac-savoie.fr](http://www.asac-savoie.fr) (ou en téléphonant à l'ASAC de Savoie au 04.79.75.42.59) pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le : **samedi 16 juin 2012 de 9h30 à 11h00** sur le site de SAVOIE TECHNOLAC au BOURGET DU LAC.

Les vérifications finales seront effectuées sur le paddock.

## ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 3P - ENGAGEMENT – EQUIPE – EQUIPAGE – PILOTES

### 3.1P. Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.1P. Pour l'exacte interprétation de ce règlement, seront admis les mots suivants comme :

"Equipe" : ensemble des personnes gérant le véhicule (pilotes, personnel d'assistance, manager)

"Equipage" : les pilotes

3.1.2p. Toute équipe désirant participer au "**Solar Event #4**" devra adresser au secrétariat de l'épreuve un dossier d'inscription dûment complété comprenant :

- une fiche de renseignement sur l'équipe candidate et sur le véhicule,
- les documents techniques spécifiés dans le dossier d'inscription,

Le dossier d'inscription sera envoyé à toute équipe en faisant la demande auprès de l'organisateur technique : <http://www.savoie-technolac.com>

ou en téléchargement sur le site de l'ASAC de Savoie : <http://www.asac-savoie.fr>

3.1.3P. Jusqu'à la publication des "autorisés à partir", la constitution des équipages pourra être modifiée à la condition que ces derniers respectent l'article **3.2.1P**

3.1.4P. Par le seul fait d'apposer sa signature sur le bulletin de pré-engagement, l'équipe se soumet à la seule juridiction sportive de la FFSA ainsi qu'aux dispositions du présent règlement.

3.1.5P. Le nombre des engagés est fixé à **40 véhicules maximum**.

3.1.6P. Il n'y a pas de droits d'engagement.

3.1.7P. La demande d'engagement ne sera acceptée qu'après validation par la commission technique.  
**L'engagement sera alors confirmé à l'équipe.**

### 3.2P. Equipage – Equipe

3.2.1P. Les équipages pourront compter **3 pilotes** (pour les tricycles le **nombre de pilotes est porté à 4**).  
**Tous les concurrents** devront tous être en possession **d'une licence délivrée par la FFSA valide** pour le meeting en cours (**le coût de cette licence sera pris en charge par l'organisateur**).

Cependant, un **certificat médical attestant que le concurrent ne présente pas de contre indication** à la pratique du sport automobile sera demandé à chaque pilote lors des vérifications administratives.

**L'âge minimum requis est de 16 ans** au jour de la compétition.

Une équipe (pilotes + personnel d'assistance) sera composée au **maximum de 8 personnes**; le personnel d'assistance n'a pas besoin d'être titulaire d'une licence FFSA; il devra néanmoins être couvert par une police d'assurance.

3.2.2P. Un pilote ne pourra en aucun cas dépasser la limite **de 45 minutes de conduite consécutive**; une interruption d'au **minimum 30 minutes** est obligatoire avant de pouvoir reprendre le pilotage du véhicule.

3.2.3P. Il ne peut y avoir qu'un **seul pilote embarqué** à bord du véhicule, excepté pour les tricycles qui pourront être deux à bord de l'engin.

- 3.2.4P.** Les pilotes devant respecter des critères de poids en fonction des catégories (voir spécifications techniques), **le lest embarqué devra être changé si besoin lors du changement de pilote.**
- 3.2.6P.** Des contrôles antidopage et/ou d'alcoolémie pourront être effectués en cours ou à l'issue de la manifestation.
- 3.2.7P.** Un **briefing obligatoire** sera prévu par les organisateurs.  
Les horaires seront communiqués par un additif au règlement.
- 3.2.8P** Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par un pilote ou son équipe sera jugée par les Commissaires Sportifs qui pourront prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

## ARTICLE 4P – VOITURES et EQUIPEMENTS

### 4.1P. Véhicules admis.

Sont autorisés les véhicules suivants à condition qu'ils répondent aux spécificités techniques de leur catégorie :

Catégorie 1 : Véhicule solaire de type WSC (World Solar Challenge) ou type Sunracer,  
Catégorie 2 : Véhicule solaire prototype de type Eco-marathon,  
Catégorie 3 : Tricycle solaire

Les vélos à assistance électrique (VAE) ainsi que les vélos solaires ne sont pas admis.

### 4.2P. Pneumatiques

**Libres**, toutefois la pression dans les pneus ne devra à tout moment jamais excéder la pression maximale indiquée par le fabricant sur l'enveloppe de ces pneus.

Si cette information n'est pas précisée sur la texture du pneu, **la pression ne devra jamais excéder 5 bars.**

### 4.3P. Assistance.

#### 4.3.1P. Réparations.

Pendant la durée de la course, nul en dehors du pilote ou de l'équipage à bord ne pourra effectuer une réparation sur le véhicule en panne sur la piste, et ceci uniquement à l'aide des pièces et du matériel transporté à bord du véhicule.

Si l'équipage se voit dans l'impossibilité de réparer son véhicule sur place, il sera immédiatement mis hors course et garé en zone de sécurité par les commissaires de piste.

Il lui sera cependant possible de regagner son stand en poussant **seul** son véhicule.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé en compensation de ces arrêts.

#### 4.3.2P. Zone de Stands.

Pour accéder à la zone des stands, il sera aménagé une piste à entrée matérialisée.

Il est interdit de faire marche arrière pour revenir sur la piste d'accès à la zone des stands.

La circulation dans la zone des stands doit se faire à vitesse réduite.

#### 4.3.3P. Arrêts au stand

**Aucun temps supplémentaire** ne sera accordé lors des arrêts au stand, que ce soit pour un changement de pilote, une réparation ou une mise en conformité demandée par la Direction de Course.

### 4.4P. Numéros

Pour leur identification, tous les véhicules devront être équipés d'une plaque porte numéro non translucide de **20cm X 20cm placée au point le plus haut, dans l'axe du véhicule et en arrière du conducteur.**

Les numéros de course seront fournis par l'organisateur.

**Ils seront attribués en fonction des performances estimées de la machine.**

### 4.5P. Equipements des pilotes

Le port d'une combinaison est obligatoire pour les WSC ou Sun Racer ainsi que pour les prototypes.

Une combinaison de **type ignifugée** est fortement recommandée.

**Le port d'un casque homologué CE** est obligatoire pour tous les pilotes (casques de vélo admis pour tricycles).

## ARTICLE 5P - PUBLICITE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

La publicité collective obligatoire est ou sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P - SITES – ESSAIS

### 6.1P. Description

Le circuit, d'un développement de 2300 m, sera tracé sur site de SAVOIE TECHNOLAC.

La largeur minimale de la piste sera de 8 mètres; les virages auront un rayon minimum de 11 mètres.

La zone des stands sera identique pour tous les concurrents qui disposeront tous d'un emplacement.

La course se déroulera en deux manches :

- une le samedi après midi (3 heures)
- l'autre le dimanche matin (6 heures).

### 6.2P. Sécurité

La piste sera matérialisée par des bottes de paille et/ou des barrières Vauban afin de contenir le public dans les zones réputées dangereuses.

### 6.3P. Essais

Les essais chronométrés du **samedi après midi 16 juin sont obligatoires.**

Pour pouvoir participer à la course, chaque équipage **devra avoir terminé au moins un tour de circuit complet.**

Les essais du dimanche matin 17 juin sont facultatifs; néanmoins un équipage n'ayant pas pu bouclé un tour complet du circuit le samedi 16 juin **devront impérativement boucler un tour complet** lors des essais libres du dimanche matin 17 juin.

## ARTICLE 7P - DEROULEMENT

### 7.1P. Gestion de l'énergie

**7.1.1P. La seule source d'énergie autorisée étant le soleil** (excepté pour les tricycles qui peuvent s'aider de la force musculaire de leur pilote), toute utilisation d'une autre source d'énergie reste interdite, y compris lors des arrêts au stand.

**7.1.2P.** Une **signature sera apposée** sur chaque batterie utilisée.

**7.1.3P.** Lors des essais, les concurrents **sont autorisés à utiliser des batteries différentes** de celles de la course mais elles devront avoir été validées.

**7.1.4P.** Les batteries **ne peuvent pas être changées** durant la manche de course sauf si elles "rendent l'âme". Dans ce cas une pénalité sera appliquée (voir article **7.7P.**).

**7.1.5P. Les batteries utilisées lors de l'épreuve d'accélération devront être les mêmes que celles utilisées lors de la course** sous peine de disqualification.

**7.1.6p.** Il pourra être prévu sur le circuit des zones d'arrêt pour le rechargement des batteries où les concurrents pourront s'arrêter à leur convenance afin de bénéficier d'un meilleur ensoleillement.

### 7.2P. Départ

#### 7.2.1P. Grille de départ

La grille de départ sera constituée **suivant le classement établi lors des essais chronométrés.**

Elle sera formée de la façon suivante : 2 véhicules décalés sur la première ligne, 2 véhicules décalés sur la ligne suivante et ainsi de suite.

Un intervalle minimum de 4 mètres séparera chaque ligne.

### 7.2.2P. Procédure de départ

Le départ sera précédé de la présentation du panneau "**Evacuation de la Piste**" suivi du panneau "**5 secondes**",

A partir du retrait du panneau "5 secondes", le Directeur de Course pourra procéder au départ de la course par le **levé du drapeau tricolore**.

## 7.3P. Course

### 7.3.1P Gestion des arrêts

La gestion des roulages ou arrêts pour maintenance ou changement de pilotes pendant la course relèvera des choix stratégiques de chaque équipe.

### 7.3.2P. Arrêt de course

Si la Direction de Course se voit contrainte d'arrêter momentanément la course par présentation d'un **drapeau rouge**, tous les équipages sont tenus de rejoindre immédiatement la zone des stands.

Cette zone sera alors considérée comme un **parc fermé et toute assistance y sera alors interdite**.

Un départ pourra alors être redonné, les places sur la grille étant alors les positions acquises lors du tour précédent la présentation du drapeau rouge.

### 7.3.3P. Arrivée

Le drapeau de fin de course sera présenté au premier équipage ayant effectué le plus grand nombre de tours dès le temps réglementaire écoulé, puis à tous les autres concurrents se présentant derrière le premier.

### 7.3.4P. Sécurité des concurrents

En toute circonstance, les équipages devront strictement respecter la signalisation présentée par les commissaires de piste et la Direction de Course.

Tout équipage qui se verrait obligé d'immobiliser son véhicule sur le circuit, devra aussitôt le ranger de telle façon qu'il ne constitue ni une gêne ni un danger pour le déroulement de la course.

Si nécessaire, les commissaires devront aider le pilote à dégager la zone de circulation, au besoin en le poussant; le pilote ne sera alors pas pénalisé.

### 7.3.5P. Circulation

La **circulation en sens inverse** de la route de course, pour quelques raisons que ce soit, est **strictement interdit**, sous peine d'exclusion immédiate.

Pour des raisons de sécurité, lors d'un dépassement, le concurrent doublant devra utiliser son avertisseur pour signaler sa présence et son intention au concurrent doublé.

## 7.4P. Attribution des points

Chaque tour donne lieu à l'attribution de points : soit **10 points par tour**.

Pour l'épreuve d'accélération, un bonus de 50 points sera accordé à l'équipage ayant réalisé la meilleure performance, 45 points au second, 40 points au troisième, 35 points au quatrième et ainsi de suite jusqu'au dixième; tous les autres équipages ne bénéficieront d'aucune bonification.

Aux points ainsi obtenus **viendront se déduire** d'éventuels points de pénalités :

- défaut de port de ceinture (sauf pour les tricycles) : exclusion de la manche = zéro point marqué
- défaut de feux stop : 50 points (WSC et Sunracer) / 25 points (proto)
- défaut de port de casque : exclusion de la manche = zéro point marqué
- non port de la combinaison : exclusion de la manche = zéro point marqué
- non respect d'un drapeau jaune : 50 points (WSC et Sunracer) / 25 points (proto et tricycle)
- non respect d'un drapeau rouge : exclusion de la manche = zéro point marqué
- non utilisation de l'avertisseur : 10 points (WSC) / 5 points (proto) / 2 points (tricycle), doublé en cas de récidive
- non respect du changement de lest lors du changement de pilote : 100 points
- dépassement du temps maximum de conduite pour un pilote : 150 points
- changement de batteries (sous le contrôle d'un commissaire) : 250 points
- infraction à la gestion de l'énergie (voir § 7.0P) : exclusion
- non respect du sens de la course : exclusion.

## ARTICLE 8P - RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

Pour être classé, chaque équipage **devra franchir la ligne d'arrivée** lors de l'une des épreuves d'endurance.

**Il y aura un classement par catégorie.**

Il sera établi en fonction du plus grand nombre de points cumulés par les équipages.

En cas d'ex aequo, sera proclamé vainqueur l'équipage ayant réalisé le plus grand nombre de tour. Si cela ne suffit pas, le temps réalisé lors de l'épreuve d'accélération sera prépondérant.

## RAPPEL SUR LES DRAPEAUX

### A l'usage de la Direction de Course :

Drapeau tricolore : ouverture de piste, départ d'une manche,

Drapeau à damier : fin de course,

Drapeau rouge : **arrêt immédiat à l'issue du tour**, la course est suspendue,

Drapeau noir (avec présentation du numéro de course) : arrêt au stand au tour suivant pour le concurrent,

### A l'usage des commissaires :

Drapeau rouge : arrêt immédiat à la fin du tour (sur décision de la Direction de Course)

Drapeau jaune : véhicule en difficulté ou accident, soyez prêt à stopper, interdiction de dépasser,

Drapeau vert : retour à la normale après un drapeau jaune,

Drapeau bleu : un autre concurrent cherche à vous doubler

Drapeau blanc : présence d'un véhicule d'intervention sur la piste

**<http://www.savoie-technolac.com>**

Ou **<http://www.asac-savoie.fr>**